

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

46

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

2

Conseillers représentés :

6

Total votants :

54

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation** : 4 avril 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 11 avril 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHÉLÉMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Christiane SAMSON  
Michel COUPERIER à Bernard GARCIA  
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC  
Claude NOWOTNY à Marie-Noëlle BONNARD  
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT  
Benoit GENEIX à Thierry DEGLON

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s** : Bernard LORTON, André IMBERDIS, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Carine BRODIN, Serge THEALLIER

**Conseillères suppléantes ayant voix délibérante** : Séverine CHAPUIS, Marie CHALUS

**Secrétaire de séance** : Thomas BARNERIAS

**VOTE DES TAUX  
DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGERES (TEOM)**

*Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** le Code Général de Impôts ;  
 Après avis de la Commission des Finances,

Le rapporteur expose que la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne dispose de cinq ans, à partir de la fusion, pour instaurer un taux unique de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'ensemble de son territoire. Pendant cette période, elle peut, si elle le souhaite, continuer à appliquer des taux différents pour chacun des anciens EPCI. C'est le choix qui a été fait par le Conseil Communautaire en 2017, tout en faisant évoluer chaque taux vers un taux unique en 2021.

Ayant entendu l'exposé qui précède,  
 Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** ainsi les taux de TEOM 2019 comme suit :

Territoire	Taux
TEOM - territoire EABN	14.39
TEOM - territoire CCMT	15.20
TEOM - territoire CCPC	15.00
TEOM - territoire TC - taux réduit	11.48
TEOM - territoire TC - taux plein	12.56

- **Charge** le Président de notifier cette décision à la Direction des Services Fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 48	Représentés : 6	Non-participation :
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54</b>	Pour : 54	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,  
 Maire de Châteldon

